



Revision de charges apres déménagement

Par **alouex**, le **05/02/2011** à **10:44**

Bonjour,
j'habitais un appartement géré par une agence immobiliere,j'ai toujours réglé mon loyer ainsi que mes charges par virement bancaire.
Hors,cela fait 1an que j'ai déménager et cette agence m'envoi un courrier me réclament environs 400euros de révisions de charges.
Est ce légal?Pourquoi leur devrais-je cette somme?qui plus est,1an apres.

Par **corima**, le **05/02/2011** à **13:44**

Bonjour, les revisions et regularisations de charge sont retroactives sur 5 ans, donc oui, c'est normal mais il faut aussi leur demander les justificatifs, pas question de payer les yeux fermés sans preuves